

Commune de CHANCAY

Rue de la Croix Rouge

oooooooo

**PERMIS D'AMENAGER
« LES GRANDES BASTES »**

PAR VILLADIM AMENAGEMENT & PROMOTION



villadim
Aménagement & Promotion

oooooooo

PROGRAMME DES TRAVAUX

I – VOIRIE – PARKINGS – PIETONNIERS

A – Voirie Mixte

La structure de la chaussée aura les caractéristiques suivantes :

- Géotextile
- Concassé granulaire 0/80
- Concassé granulaire 0/31,5
- Grave-bitume 0/14
- Béton bitumineux 0/10

Si les conditions le permettent (suivant résultats de laboratoire) le géotextile et le concassé granulaire 0/80 seront remplacés par un traitement chaux-ciment du sol existant, la structure deviendrait :

- Traitement chaux-ciment
- Concassé granulaire 0/31,5
- Grave-bitume 0/14
- Béton bitumineux 0/10

B – Parkings

Les emplacements de stationnement seront végétalisés en dalles Evergreen afin de conserver une certaine harmonie de cœur d'îlot paysager en respect des OAP du secteur.

II – EAUX PLUVIALES

Le réseau des eaux pluviales sera posé de telle façon que les pentes évacueront gravitairement les eaux pluviales vers des grilles avaloires figurant sur le plan

Les caractéristiques de la noue paysagère (volume, débit de fuite...) seront conformes à la note de gestion des eaux pluviales à transmettre préalablement au démarrage des travaux de viabilisation.

L'assainissement pluvial est basé sur la rétention afin de minimiser la surcharge du réseau existant sur la rue de la Croix Rouge. Seul le débit de fuite régulé sera rejeté à ce réseau.

Le réseau d'évacuation des eaux pluviales sur l'ensemble du lotissement sera réalisé avec des matériaux en PVC de classe CR8.

La pente du réseau ne sera pas inférieure à 0.5 mm/m.

Les regards de visite seront dans la série lourde de diamètre intérieur égal à 1000 mm avec tampon à charnière.

Les amorces de branchements seront en matériaux PVC CR8 de Ø 160 mm posées jusqu'à et y compris un tabouret à passage direct avec couvercle carré en fonte posé 2m00 environ à l'intérieur de chaque lot.

Les eaux de surface des rues seront évacuées par des caniveaux qui les guideront jusqu'à des grilles-avaloirs.

Le réseau fera l'objet d'un contrôle vidéo et d'un géoréférencement en phase provisoire et en phase définitive.

Le tout conformément au plan d'aménagement joint.

III - EAUX USEES

Le réseau d'eaux usées sur l'ensemble du lotissement sera réalisé avec des matériaux en PVC de diamètre 160 et 200mm et de classe CR8 et la pente ne sera pas inférieure à 1.5 mm/m.

Ce réseau des eaux usées sera posé de telle façon que les pentes évacueront gravitairement les effluents jusqu'au réseau existant prolongé par la Commune de CHANCAY sur la Rue de la Croix Rouge.

Les regards de visite seront dans la série lourde de diamètre intérieur égal à 1000 mm avec tampon à charnière.

Les amorces de branchement seront réalisées en PVC CR8 de diamètre 160 mm jusqu'à et y compris un tabouret disconnecteur à cloison fixe posé 2m00 environ à l'intérieur de chaque parcelle.

Le réseau fera l'objet d'un contrôle vidéo en phase provisoire et en phase définitive.

Le réseau fera l'objet d'un test d'étanchéité et d'un géoréférencement en phase provisoire.

Le tout conformément au plan d'aménagement joint.

IV - OUVRAGES DE TELECOMMUNICATIONS

A partir du réseau étendu par la Commune sur la Rue de la Croix rouge, le lotisseur fera installer le génie civil téléphonique tel que dessiné sur le plan.

Le réseau principal sera composé de 3 fourreaux 42 x 45.

Les chambres de tirage L2C sous chaussées seront dans la série 400 KN.

Chaque lot sera desservi par deux fourreaux 42 x 45 jusqu'à et y compris un regard béton 30 x 30 posé un 2m00 environ à l'intérieur de chaque lot.

Le réseau et les branchements feront l'objet d'un aiguillage et d'un géoréférencement.

Le tout conformément au plan d'aménagement joint.

V – ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE

A partir du réseau existant à prolonger par la commune de CHANCAY sur la Rue de la Croix Rouge, le lotisseur fera installer une canalisation d'eau potable diam. 80-90mm 16 Bars.

Des vannes et purges conformes aux demandes du concessionnaire seront installées aux emplacements à définir lors d'une concertation avant travaux.

Chaque lot sera desservi par un branchement complet de diamètre 20-25 mm avec regard de type SOLYD posé un 2m00 environ à l'intérieur de chaque lot.

Le réseau fera l'objet d'une désinfection, d'un contrôle bactériologique et d'une épreuve d'étanchéité.

Pour assurer la défense incendie sur l'ensemble des lots à bâtir, un poteau de lutte contre l'incendie devra être placé à l'entrée de l'opération d'aménagement.

Le tout conformément au plan d'aménagement joint.

VI – ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE BASSE TENSION

Depuis le réseau existant à prolonger par la commune de CHANCAY sur la Rue de la Croix Rouge, les lots seront alimentés par un câble basse-tension enterré suivant les concertations ENEDIS/SIEIL.

Un coffret sera posé aux abords de la voirie pour chacun des lots à bâtir.

Le tout conformément au plan d'aménagement joint.

VII – ESPACES VERTS

Ils seront organisés de la façon suivante sur les espaces communs :

- Plantation d'arbres de haute tige sur les espaces verts de l'opération et la noue paysagère au Sud : leur nombre, positions et les essences utilisées seront définis en concertation avec les services municipaux.
- Engazonnement ou plantation de plantes couvre-sols sur l'ensemble des espaces verts le long des parkings.
- Traitement végétalisé des emplacements de stationnement (dalles Evergreen).
- Création d'une noue paysagère en fond des lots 1 à 3.
- Plantation d'une haie arbustive par l'aménageur, sur les lots n°2 et 3, en limite avec le cheminement piéton.

VIII – ECLAIRAGE PUBLIC

Le lotissement sera desservi en éclairage public par un réseau enterré se raccordant sur le réseau d'éclairage public communal existant Rue de la Croix Rouge.

4 foyers lumineux seront posés : leur position sera précisée préalablement au démarrage des travaux de viabilisation en concertation avec les services du SIEIL.

Le type de foyer sera défini avant travaux en concertation avec le SIEIL et la Commune de CHANCAY, conformément aux prescriptions municipales.

L'installation fera l'objet d'un contrôle de conformité par un organisme agréé.

Des protections seront mises en place autour des foyers.

Le tout conformément au plan des VRD ci-joint (PA8-1).

IX - ORDURES MENAGERES

Elles seront collectées au point de présentation à créer par le lotisseur sur le lot n°10, Rue de la Croix Rouge à l'entrée de l'opération.

Une dalle béton de 10 cm d'épaisseur sera réalisée.

X - DIVERS

Tous les travaux décrits ci-dessus seront réalisés en accord avec les administrations ou les Ingénieurs-conseils de la Commune de CHANCAY et de la Communauté de Communes TOURAINE-EST VALLEES ainsi que de leurs divers concessionnaires, conformément à leurs avis techniques.

Fait à TOURS,
Le 25 novembre 2022
modifié le 13 février 2023